

## COMMUNIQUE

Mesdames, Messieurs,

De nouvelles mesures gouvernementales ont pris effet le 3 Mai 2021.

**Dorénavant :**

↪ Dans l'espace public, la pratique individuelle ou encadrée par un club est autorisée entre 6h et 19h sans limitation de durée, sans restriction de déplacement et dans la limite de 6 personnes maximum.

↪ Dans les établissements de plein air, la pratique est autorisée entre 6h et 19h sans limitation de durée et sans restriction de déplacement. Il n'y a pas de limitation en nombre.

**DANS LES DEUX CAS, SEULE LA PRATIQUE ALTERNATIVE SANS CONTACT, TYPE PRATIQUE DES ARMES OU AIKITAISO, EST AUTORISÉE.**

**Pour les publics spécifiques, vous devez impérativement consulter le site du ministère indiqué ci-dessous.**

<https://www.sports.gouv.fr/pratiques-sportives/covid19/application-des-decisions-sanitaires-pour-le-sport-a-partir-du-03-avril/article/decisions-sanitaires-au-08-04-2021>

Un calendrier de reprise semble se profiler et de nouvelles mesures devraient être annoncées par le ministère des sports le 19 mai prochain, notamment la reprise avec contact en intérieur pour les mineurs si les conditions sanitaires le permettent.

Nous avançons petit à petit vers une reprise « à la normale ».

Je vous remercie pour votre patience et compte sur vous tous pour être présent dès que la reprise pourra avoir lieu.

Prenez soin de vous et de vos proches.

Cordialement.

Michel GILLET  
Président Fédéral

### PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



RECONNUE PAR L'AIKIKAI SO HOMBU DE TOKYO

SIÈGE FÉDÉRAL : PLACE DES ALLÉES - 244 ROUTE DE BRUE-AURIAC - 83149 BRAS

TÉL. 04 98 05 22 28 / E-MAIL FFAB.AIKIDO@WANADOO.FR

AGRÈMENT MINISTÉRIEL JEUNESSE ET SPORTS DU 3 DÉCEMBRE 2004 (FÉDÉRATION AGRÉÉE DEPUIS OCTOBRE 1985)

ASSOCIATION RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE

WWW.FFABAIKIDO.FR